

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du Vendredi 30 Juin 2017

Séance du Vendredi 30 Juin 2017 à 20h00 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN, Maire de la Commune,

La convocation a été adressée le 20 juin 2017 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. désignation des délégués de conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
2. questions diverses.

Présent(s) : Daniel VILAIN, Gérard LION, Jean-Marc NICOLAS, Jean-Michel VAUTRIN, Nadine POLLOT, Laurence LECLAIR, Philippe BARTHELEMY, Sylvie SCHNEIDER, Valérie JACQUEMOT.

Présents par procuration : Eric FRIEDMANN a donné procuration à Daniel VILAIN - Jacques DIDELOU a donné procuration à Sylvie SCHNEIDER.

Absente excusée : Laurence LECLAIR.

Secrétaire de Séance : Evelyne KLEIN.

Nombre de conseillers en exercice : 11

La séance a été ouverte à 20h03.

1. Désignation des délégués de conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Mise en place du bureau électoral :

Mr Daniel VILAIN, Maire a ouvert la séance, et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, et dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Messieurs Gérard LION, Jean-Marc NICOLAS, Madame Valérie JACQUEMOT et Monsieur Jean-Michel VAUTRIN.

Mode de scrutin :

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, dans débat au scrutin secret.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Election des délégués :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 10

Candidats : Daniel VILAIN, Gérard LION et Sylvie SCHNEIDER.

Daniel VILAIN a obtenu 10 suffrages, Gérard LION a obtenu 10 suffrages et Sylvie SCHNEIDER a obtenu 9 suffrages.

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur Daniel VILAIN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Gérard LION a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Sylvie SCHNEIDER a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants:

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 10

Candidats : Nadine POLLOT, Laurence LECLAIR et Jean-Michel VAUTRIN.

Nadine POLLOT a obtenu 10 suffrages, Laurence LECLAIR a obtenu 10 suffrages et Jean-Michel VAUTRIN a obtenu 10 suffrages.

Proclamation de l'élection des suppléants :

Madame Nadine POLLOT a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Laurence LECLAIR a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Jean-Michel VAUTRIN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h42.

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Michel VAUTRIN – 3^{ème} Adjoint

